

RCS : PARIS  
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1998 B 11407

Numéro SIREN : 348 461 443

Nom ou dénomination : BM&A

Ce dépôt a été enregistré le 13/11/2018 sous le numéro de dépôt 108966



20181089662017

DATE DEPOT : 13/11/2018

N° DE DEPOT : 108966

N° GESTION : 1998B11407

N° SIREN : 348461443

DENOMINATION : BM&A

ADRESSE : 11 rue de Laborde 75008 Paris

MILLESIME : 2017

BM&A  
Société par actions simplifiée au capital de 1.200.000 €  
Siège social : 11, rue de Laborde - 75008 Paris  
348 461 443 RCS Paris

Greffe du Tribunal de  
Commerce de Paris

13 NOV. 2018  
108966  
numéro de dépôt

PROCES-VERBAL  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE  
DU 25 JUIN 2018

L'an DEUX MILLE DIX-HUIT,  
Et le 25 juin à 17 heures 30,

Les associés de la société par actions simplifiée BM&A se sont réunis en assemblée générale mixte, au siège social, sur convocation faite par le Président par lettre simple adressée à chaque associé par lettre simple en date du 15 juin 2018.

Le Commissaire aux comptes également a également été convoqué par lettre recommandée avec accusé de réception à la même date est

L'assemblée est présidée par Monsieur Éric SEYVOS, Président.

M. *Thierry Bellot* et M. *Eric Seyvos*, associés présents et acceptants, sont appelés comme scrutateurs.

M. *Frank de Boer* est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent le nombre d'actions requis pour délibérer valablement.

Monsieur le Président dépose sur le bureau :

- les statuts actuels de la société,
- la feuille de présence,
- la copie des lettres de convocation,
- l'ordre du jour de la réunion,
- le texte des résolutions proposées,
- le rapport de gestion du Président,
- les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- le rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce,
- le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur la suppression du droit préférentiel de souscription des associés au profit des salariés et anciens salariés de la société adhérents d'un Plan d'Épargne Entreprise, d'un Plan d'Épargne Interentreprises ou d'un Plan d'Épargne pour la Retraite Collective (PERCO).

Monsieur le Président rappelle que tous les documents qui, d'après la loi et les statuts, doivent être communiqués aux associés, leur ont été adressés et tenus à leur disposition au siège social dans les délais légaux.

L'assemblée, qui le reconnaît, lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle ensuite que la présente assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

-I-

De la compétence de l'assemblée générale ordinaire

- *Rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce, approbation des conventions ;*
- *Rapport de gestion du Président sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ; rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ; approbation desdits comptes, approbation des dépenses et charges de l'exercice clos le 31 décembre 2017 non déductibles fiscalement ; quitus au Président et au commissaire aux comptes ;*
- *Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;*
- *Renouvellement du mandat de Président confié à M. Éric SEYVOS ;*

-II-

De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

- *Du fait de l'obligation triennale visée à l'article L 225-129-6 2ème alinéa du Code de Commerce : délégation de compétence au Président aux fins de procéder à une augmentation de capital social réservée aux salariés en application d'une part des articles L 225-129-6 et L 225-138-1 du Code de Commerce, et d'autre part des articles L 3332-18 et suivants du Code du Travail ; suppression du droit préférentiel de souscription des associés au profit des salariés ;*
- *Pouvoirs pour formalités.*

Monsieur le Président présente ensuite à l'assemblée :

- son rapport de gestion,
- le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- le rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce,
- le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur la suppression du droit préférentiel de souscription des associés au profit des salariés et anciens salariés de la société adhérents d'un Plan d'Épargne Entreprise, d'un Plan d'Épargne Interentreprises ou d'un Plan d'Épargne pour la Retraite Collective (PERCO),
- le texte des résolutions proposées.

La discussion est ensuite déclarée ouverte, et Monsieur le Président répond aux questions qui lui sont posées.

Puis, personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président, met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

-I-

De la compétence de l'assemblée générale ordinaire

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les opérations visées par l'article L 227-10 du Code de commerce prend acte qu'aucune convention entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Cette résolution, mise aux voix, est *adoptée à l'unanimité*

## DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président sur la marche de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de cet exercice, décide d'approuver les comptes annuels tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, se soldant par un bénéfice net comptable de 161.126 €.

Conformément à l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'assemblée générale constate que les comptes de l'exercice écoulé ne comprennent pas de charges et dépenses non déductibles du résultat fiscal visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

En conséquence, elle donne quitus de l'exécution de leur mission pour ledit exercice au Commissaire aux comptes et au Président.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité*

## TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition du Président, décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2017,  
s'élevant à la somme de

161.126 €

- augmenté des sommes figurant au compte « report à nouveau » pour un montant de 425.157 €  
=====
- faisant ressortir un montant de bénéfices distribuables de 586.283 €

de la façon suivante :

- au compte « report à nouveau », soit : 586.283 €  
=====
- 586.283 €

En application de l'article 243 bis du Codé Général des Impôts, l'assemblée générale se déclare informée que les dividendes suivants ont été distribués au titre des trois derniers exercices :

Exercice	Dividende global éligible à l'abattement légal
31 décembre 2014	111.558,25 €
31 décembre 2015 <sup>(1)</sup>	2.653.259,00 €
31 décembre 2016	- €

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité*

## QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, prenant acte que le mandat du Président confié à :

- Monsieur Éric Seyvos, Commissaire aux comptes, Expert-comptable, né le 20 mai 1971 à Versailles (78000), demeurant à Montesson (78360), 28 rue Antoine de Saint-Exupéry, de nationalité française

arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée générale, décide de renouveler le mandat du Président pour une durée de trois (3) années, qui prendra fin dans l'année 2021, au cours de la réunion de la collectivité des associés qui statuera sur les comptes de l'exercice écoulé.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité*

-II-

### De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

#### CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance (i) du rapport du Président et (ii) du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur la suppression du droit préférentiel de souscription, et statuant en application des articles L. 225-129-6 al.2 et L. 225-138-I du Code de commerce, délègue compétence au Président, pour une durée de vingt-six mois à compter de ce jour, à l'effet d'augmenter le capital social en une ou plusieurs fois, et sur ses seules décisions, par voie d'émission d'actions nouvelles destinées à être souscrites exclusivement en numéraire par les salariés et/ou anciens salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, adhérents (directement ou par l'intermédiaire d'un Fonds Commun de Placement) d'un Plan d'Epargne Entreprise (PEE), d'un Plan d'Epargne Interentreprises (PEI) ou d'un Plan d'Epargne Pour la Retraite Collectif (PERCO) définis dans les articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

L'Assemblée Générale décide de supprimer en faveur de ces salariés et anciens salariés le droit préférentiel de souscription des associés aux actions à émettre dans le cadre de la présente décision.

Le prix de souscription des actions à émettre sera fixé par le Président, sous le contrôle des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions des articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code de travail.

Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation de compétence accordée au Président ne pourra pas dépasser 3% du montant actuel du capital social.

L'Assemblée Générale confère en outre tous pouvoirs au Président à l'effet de fixer les autres conditions relatives à l'émission des actions, notamment pour fixer les délais accordés pour l'exercice des droits, le délai de libération des actions qui ne saurait excéder trois ans, ainsi que, le cas échéant, l'ancienneté des salariés exigée pour participer à l'opération, constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence des actions qui seront effectivement souscrites, procéder à toute modification des statuts en conséquence, accomplir directement ou par mandataire toutes formalités et opérations nécessaires et, généralement faire le nécessaire pour rendre définitives la ou les augmentations de capital à réaliser en exécution de la présente décision et en conformité avec la législation en vigueur.

*Cette résolution, mise aux voix, est rejetée*

#### SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original d'une copie ou d'un extrait des présentes délibérations pour effectuer toutes formalités de publicité où besoin sera.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité*

o0o

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Président remercie les associés et déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du

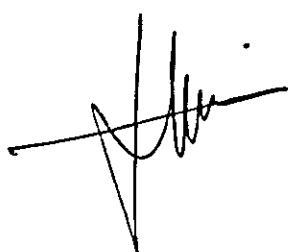
bureau.

Le Président  
M. Éric SEYVOS

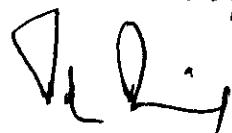


M. Loir

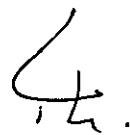
Les Scrutateurs



Le Secrétaire  
M. Pascal de Roquigny



M. Bopst



**SOFRACO**

**Société de Commissaires aux Comptes  
et d'Expertise Comptable**

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Montpellier  
et de l'Ordre des Experts Comptables de la Région de Montpellier

Commissaires aux Comptes associés :

Steve AMAT  
Pierrick BELEN  
Sabine RIGONI

**BM&A**  
S.A.S au capital de 1 200 000 €

11, rue Laborde  
75008 - PARIS

348 461 443 RCS PARIS  
S.I.R.E.T : 348 461 443 000 56

- \* -

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2017**



Siège social :  
86, rue du Caducée  
Parc Euromédécine  
34090 MONTPELLIER  
Tél. 04 67 41 07 22  
Fax. 04 67 04 56 59

E-mail : [s.amat@sofraco-sa.fr](mailto:s.amat@sofraco-sa.fr)  
[p.belen@sofraco-sa.fr](mailto:p.belen@sofraco-sa.fr)  
[s.rigoni@sofraco-sa.fr](mailto:s.rigoni@sofraco-sa.fr)

Adresse postale :  
Parc Euromédécine  
CS 14 317  
34195 MONTPELLIER Cedex 5

À l'Assemblée Générale de la société BM&A.

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BM&A relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2017** tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du **1<sup>er</sup> janvier 2017** à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-dessus. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Montpellier le 22 juin 2018.

Le Commissaire aux Comptes  
SOPACO  
  
Sabine RIGONI,  
Commissaire aux Comptes Associé.

# Bilan Actif

BM&A

Période du  
Edition du  
Tenue de compte

01/01/17  
15/06/18  
au 31/12/17

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2017	Net (N-1) 31/12/2016
<b>CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ</b>				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires				
Fonds commercial	1 059 613	1 059 613		
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<b>TOTAL immobilisations incorporelles :</b>	<b>1 059 613</b>	<b>1 059 613</b>		
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles	19 460	19 460	0	0
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<b>TOTAL immobilisations corporelles :</b>	<b>19 460</b>	<b>19 460</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	81 932		81 932	81 932
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>TOTAL immobilisations financières :</b>	<b>81 932</b>		<b>81 932</b>	<b>81 932</b>
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>1 161 005</b>	<b>1 079 073</b>	<b>81 932</b>	<b>81 932</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises	765 229	41 086	724 143	567 608
<b>TOTAL stocks et en-cours :</b>	<b>765 229</b>	<b>41 086</b>	<b>724 143</b>	<b>567 608</b>
<b>CRÉANCES</b>				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	3 070 760	235 350	2 835 410	5 944 761
Autres créances	1 074 634		1 074 634	3 670 745
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>TOTAL créances :</b>	<b>4 145 394</b>	<b>235 350</b>	<b>3 910 044</b>	<b>9 615 506</b>
<b>DISPONIBILITÉS ET DIVERS</b>				
Valeurs mobilières de placement	103 021		103 021	160 619
Disponibilités	240 712		240 712	277 282
Charges constatées d'avance	50 832		50 832	46 123
<b>TOTAL disponibilités et divers :</b>	<b>394 564</b>		<b>394 564</b>	<b>484 025</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>5 305 188</b>	<b>276 436</b>	<b>5 028 752</b>	<b>10 667 138</b>
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				

<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>6 466 192</b>	<b>1 355 509</b>	<b>5 110 683</b>	<b>10 749 070</b>
----------------------	------------------	------------------	------------------	-------------------

# Bilan Passif

BM&A

Période du  
01/01/17 au 31/12/17  
Edition du  
15/06/18  
Tenue de compte

RUBRIQUES		Net (N) 31/12/2017	Net (N-1) 31/12/2016
<b>SITUATION NETTE</b>			
Capital social ou individuel	dont versé	1 200 000	1 200 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			
Écarts de réévaluation	dont écart d'équivalence		
Réserve légale		120 000	120 000
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées		7 554	7 554
Autres réserves		2 127	2 127
Report à nouveau		425 157	(128 099)
Résultat de l'exercice		161 126	553 256
	<b>TOTAL situation nette :</b>	<b>1 915 964</b>	<b>1 754 838</b>
<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>PROVISIONS RÉGLEMENTÉES</b>			
	<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>1 915 964</b>	<b>1 754 838</b>
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
	<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour risques		30 000	30 000
Provisions pour charges			
	<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>30 000</b>	<b>30 000</b>
<b>DETTES FINANCIÉRES</b>			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		176 605	189 727
Emprunts et dettes financières divers		3 555	3 446 255
	<b>TOTAL dettes financières :</b>	<b>180 161</b>	<b>3 635 982</b>
<b>AVANCES ET ACOMPTE RECUS SUR COMMANDES EN COURS</b>			
<b>DETTES DIVERSES</b>			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 569 604	3 496 891
Dettes fiscales et sociales		1 270 963	1 658 799
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			2 156
	<b>TOTAL dettes diverses :</b>	<b>2 840 567</b>	<b>5 157 845</b>
<b>PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE</b>			
	<b>DETTES</b>	<b>143 992</b>	<b>170 404</b>
		<b>3 164 719</b>	<b>8 964 232</b>
Ecart de conversion passif			
	<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>5 110 683</b>	<b>10 749 070</b>

# Compte de Résultat



# Compte de Résultat (Première Partie)

BM&A

Période du 01/01/17 au 31/12/17  
Edition du 15/06/18  
Tenue de compte

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2017	Net (N-1) 31/12/2016
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	5 875 434		5 875 434	5 548 594
<b>Chiffres d'affaires nets</b>	<b>5 875 434</b>		<b>5 875 434</b>	<b>5 548 594</b>
Production stockée			128 852	258 264
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			109 255	364 696
Autres produits			225	2 303
		<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>6 113 767</b>	<b>6 173 856</b>
<b>CHARGES EXTERNES</b>				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]				
Autres achats et charges externes			3 898 113	3 650 499
		<b>TOTAL charges externes :</b>	<b>3 898 113</b>	<b>3 650 499</b>
<b>IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS</b>			74 670	88 809
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>				
Salaires et traitements			1 175 452	1 124 071
Charges sociales			622 483	640 974
		<b>TOTAL charges de personnel :</b>	<b>1 797 935</b>	<b>1 765 045</b>
<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>				
Dotations aux amortissements sur immobilisations				2 126
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			167 815	83 663
Dotations aux provisions pour risques et charges				
		<b>TOTAL dotations d'exploitation :</b>	<b>167 815</b>	<b>85 789</b>
<b>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>			53 436	427 269
		<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>5 991 968</b>	<b>6 017 411</b>
		<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>121 799</b>	<b>156 445</b>

## Compte de Résultat (Seconde Partie)

BM&A

Période du 01/01/17 au 31/12/17  
Edition du 15/06/18  
Tenue de compte

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2017	Net (N-1) 31/12/2016
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>121 799</b>	<b>156 445</b>
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits financiers de participation	87 290	450 616
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	637	3 510
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change	240	334
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<b>88 167</b>	<b>454 460</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	6 416	8 476
Différences négatives de change		866
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	605	
	<b>7 021</b>	<b>9 342</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>81 146</b>	<b>445 117</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>202 945</b>	<b>601 562</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		10 671
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
		<b>10 671</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	770	177
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	<b>770</b>	<b>177</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(770)</b>	<b>10 494</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	3 573	3 894
Impôts sur les bénéfices	37 476	54 906
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>6 201 934</b>	<b>6 638 987</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>6 040 808</b>	<b>6 085 731</b>
<b>BÉNÉFICE OU PERTE</b>	<b>161 126</b>	<b>553 256</b>

# Annexe



# Règles & Méthodes Comptables

BM&A

Période du 01/01/17 au 31/12/17  
Edition du 15/06/18  
Tenue de compte

(code du commerce - article 9 et 11 - Décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983 - articles 7, 21, 24 début, 24-1°, 24-2° et 24-3°)

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

## a) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire/dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Fonds commercial : 10 ans linéaire
- Logiciels : 1 an linéaire
- Mobilier de bureau : 10 ans linéaire
- Matériel de transport, matériel de bureau : 4 ans linéaire
- Matériel informatique : 3 ans dégressif
- Installations et agencements : 10 ans linéaire

## b) Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placements

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

## c) Travaux en-cours, produits intermédiaires et finis

Les travaux en-cours, produits intermédiaires et finis sont évalués au prix de vente, selon le tarif horaire applicable, s'agissant de travaux en régie.

Une provision pour dépréciation, égale à la différence entre le prix de vente probable et la valeur brute déterminée suivant les modalités ci-dessus, est pratiquée lorsque la valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

## d) Crédances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## e) Intégration fiscale

La société a conclu le 14 décembre 2015 une convention d'intégration fiscale avec BM&A Partners, sa société mère. Cette convention, entrée en vigueur le 1er janvier 2016, a été signée dans le cadre de l'option prise par BM&A Partners pour le régime de l'intégration fiscale tel que défini à l'article 223-A du Code Général des Impôts. Cette option a été conclue pour une période de cinq exercices, soit jusqu'au 31 décembre 2020 et sera renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation au plus tard à l'expiration du délai prévu au 1 de l'article 223 du Code Général des Impôts pour le dépôt de la déclaration du résultat du dernier exercice comptable de chaque période.

# Immobilisations

BM&A

Période du  
01/01/17 au 31/12/17  
Edition du  
15/06/18  
Tenue de compte

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>			
Frais d'établissement et de développement	1 059 613		
Autres immobilisations incorporelles			
<b>TOTAL immobilisations incorporelles :</b>	<b>1 059 613</b>		
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport	19 460		
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
<b>TOTAL immobilisations corporelles :</b>	<b>19 460</b>		
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>			
Participations évaluées par mises en équivalence	81 932		
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
<b>TOTAL immobilisations financières :</b>	<b>81 932</b>		
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>1 161 005</b>		

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'étab. et de développement			1 059 613	
Autres immobilisations incorporelles			<b>1 059 613</b>	
<b>TOTAL Immobilisations incorporelles :</b>				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport			19 460	
Mat. de bureau, informatique et mobil.				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>TOTAL immobilisations corporelles :</b>			<b>19 460</b>	
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>				
Participations mises en équivalence			81 932	
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières				
<b>TOTAL immobilisations financières :</b>			<b>81 932</b>	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>			<b>1 161 005</b>	

# Amortissements

BM&A

Période du 01/01/17 au 31/12/17  
 Édition du 15/06/18  
 Tenue de compte

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMobilisations AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMobilisations INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.				
Autres immobilisations incorporelles	1 059 613			1 059 613
<b>TOTAL immobilisations incorporelles :</b>	<b>1 059 613</b>			<b>1 059 613</b>
IMMobilisations CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.	19 460			19 460
Emballages récupérables et divers				
<b>TOTAL immobilisations corporelles :</b>	<b>19 460</b>			<b>19 460</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>1 079 073</b>			<b>1 079 073</b>

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMobilisations AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMobilisations INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
<b>TOTAL immobilisations incorporelles :</b>			
IMMobilisations CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
<b>TOTAL immobilisations corporelles :</b>			
Frais d'acquisition de titres de participations			

**TOTAL GÉNÉRAL**

## Amortissements (suite)

BM&A

Période du 01/01/17 au 31/12/17  
 Edition du 15/06/18  
 Tenue de compte

MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES		
IMMobilisations Amortissables	Dotations	Reprises
IMMobilisations incorporelles Frais d'établissement et de développement Autres immobilisations incorporelles		
TOTAL immobilisations incorporelles :	_____	_____
IMMobilisations corporelles Terrains Constructions sur sol propre Constructions sur sol d'autrui Constructions installations générales Installations techniques et outillage industriel Installations générales, agencements et divers Matériel de transport Matériel de bureau, informatique et mobilier Emballages récupérables et divers		
TOTAL immobilisations corporelles :	_____	_____
Frais d'acquisition de titres de participations		

TOTAL GÉNÉRAL

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES				
RUBRIQUES	Montant net début exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net fin exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursem. des obligations				

# Provisions Inscrites au Bilan

BM&A

Période du 01/01/17 au 31/12/17  
 Edition du 15/06/18  
 Tenue de compte

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
<b>PROVISIONS RÉGLEMENTÉES</b>				

Provisions pour litiges				
Prov. pour garant. données aux clients				
Prov. pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Prov. pour pensions et obligat. simil.				
Provisions pour impôts				
Prov. pour renouvellement des immo.				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres prov. pour risques et charges	30 000			30 000
<b>PROV. POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>30 000</b>			<b>30 000</b>

Prov. sur immobilisations incorporelles				
Prov. sur immobilisations corporelles				
Prov. sur immo. titres mis en équival.				
Prov. sur immo. titres de participation				
Prov. sur autres immo. financières				
Provisions sur stocks et en cours	68 769	41 086	68 769	41 086
Provisions sur comptes clients	149 107	126 729	40 486	235 350
Autres provisions pour dépréciation				
<b>PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION</b>	<b>217 876</b>	<b>167 815</b>	<b>109 255</b>	<b>276 436</b>

<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>247 876</b>	<b>167 815</b>	<b>109 255</b>	<b>306 436</b>
----------------------	----------------	----------------	----------------	----------------

# État des Échéances des Créances et Dettes

BM&A

Période du  
01/01/17 au 31/12/17  
Edition du  
15/06/18  
Tenue de compte

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
<b>DE L'ACTIF IMMOBILISÉ</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
<b>TOTAL de l'actif immobilisé :</b>			
<b>DE L'ACTIF CIRCULANT</b>			
Clients douteux ou litigieux	276 517		276 517
Autres créances clients	2 794 244	2 722 479	71 765
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	32 577	32 577	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée	222 897	222 897	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers	7	7	
Groupe et associés	730 162	730 162	
Débiteurs divers	88 991	88 991	
<b>TOTAL de l'actif circulant :</b>	4 145 394	3 797 113	348 281
<b>CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE</b>	50 832	50 832	

**TOTAL GÉNÉRAL**

4 196 226

3 847 945

348 281

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine	176 605	176 605		
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 569 604	1 569 604		
Personnel et comptes rattachés	272 522	272 522		
Sécurité sociale et autres organismes	350 720	350 720		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	615 761	615 761		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	31 960	31 960		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés	3 555	3 555		
Autres dettes				
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	143 992	143 992		

**TOTAL GÉNÉRAL**

3 164 719

3 164 719

# Charges à Payer

BM&A

Période du 01/01/17 au 31/12/17  
Edition du 15/06/18  
Tenue de compte

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	947 042
Dettes fiscales et sociales	519 687
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	
<b>TOTAL</b>	<b>1 466 729</b>

# Produits à Recevoir

BM&A

Période du 01/01/17 au 31/12/17  
Edition du 15/06/18  
Tenue de compte

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN		Montant
<b>Immobilisations financières</b>		
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
<b>Créances</b>		
Créances clients et comptes rattachés		425 876
Personnel		
Organismes sociaux		
État		
Divers, produits à recevoir		
Autres créances		25 319
<b>Valeurs Mobilières de Placement</b>		
<b>Disponibilités</b>		
	<b>TOTAL</b>	<b>451 195</b>

# Charges et Produits Constatés d'Avance

BM&A

Période du 01/01/17 au 31/12/17  
Edition du 15/06/18  
Tenue de compte

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	50 832	(143 992)
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
<b>TOTAL</b>	<b>50 832</b>	<b>(143 992)</b>

## Détail des Produits Exceptionnels et Charges Exceptionnelles

BM&A

Période du 01/01/17 au 31/12/17  
Edition du 15/06/18  
Tenue de compte

PRODUITS EXCEPTIONNELS	Montant	Imputé au compte

TOTAL

CHARGES EXCEPTIONNELLES	Montant	Imputé au compte
MAJORATIONS DE RETARD	320	6712000
PENALITES - AMENDES	450	6712500

TOTAL

770

# Composition du Capital Social

BM&A

Période du 01/01/17 au 31/12/17  
Edition du 15/06/18  
Tenue de compte

CATEGORIES DE TITRES	Nombre	Valeur nominale
1 - Actions ou parts sociales composant le capital soc. au début de l'exercice	446234	2,69
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice		
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	446234	2,69

# Liste des Filiales et Participations

BM&A

Période du 01/01/17 au 31/12/17  
 Édition du 15/06/18  
 Tenue de compte

FILIALES ET PARTICIPATIONS	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
<b>A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS</b>			
1. filiales (Plus de 50% du capital détenu)			
BM&A Conseil et BM&A Rhône Alp			
	53 382 219 200	99,76 99,9	3 036 88 832
2. participations (10 à 50% du capital détenu)			
<b>B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS</b>			
1. filiales non reprises en A:			
- françaises			
- étrangères			
2. participations non reprises en A:			
- françaises			
- étrangères			